

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU MAIRE

MARS 2017

DEC_2017_11	EXONÉRATION BILLETS FRANCE BLEU BOURGOGNE_CONCERT MANU KATCHÉ_11.03.17	1-3
-------------	---	-----

N° DEC_2017_11

DÉCISION DU MAIRE**Le Maire,**

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 62 du Conseil municipal du 28 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs au Maire,
Vu la délibération n° 24 du Conseil municipal du 21 mars 2016 portant modification technique de la délibération n° 62 du 28 septembre 2015,
Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°37 du 2 mai 2016 fixant les tarifs de la saison culturelle 2016/2017 de la billetterie du Cèdre,

Considérant la convention de partenariat liant la Ville de Chenôve et France Bleu Bourgogne ayant pour objectif la promotion de la saison culturelle du Cèdre,
Considérant l'engagement de la Ville de Chenôve de mettre à disposition de France Bleu Bourgogne des places gratuites destinées à des jeux concours,
Considérant qu'il relève notamment de la compétence du Maire, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, de fixer les tarifs,

DÉCIDE**ARTICLE UNIQUE :**

De céder, pour le concert de Manu KATCHÉ organisé au Cèdre, centre culturel et de rencontres de Chenôve, le samedi 11 mars 2017 à 20h00, dix places gratuites à France Bleu Bourgogne.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Communication sera donnée au Conseil municipal lors de sa prochaine réunion.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Fait à CHENÔVE,



Signé par : Thierry FALCONNET
Date : 10/03/2017
Qualité : Maire



N° Convention : 161201

Nom : « Le Cèdre » saison 2016 / 2017

Lieu : Chenôve

Date : Du 1^{er} décembre 2016 au 31 mai 2017

Convention de partenariat

Entre

« **France Bleu Bourgogne** »,

Représentée par Lionel Gony agissant en qualité de Directeur

29, rue Guillaume Tell, 21000 Dijon

Téléphone : 03 80 59 21 21

lionel.gony@radiofrance.com**ET****Le partenaire: « Le Cèdre » Ville de Chenôve**

Représenté par Eddy Gaillot

Tel : 03 80 51 55 38 / 07 63 12 88 45(6)

Adresse mail : eddy.gaillot@ville-chenove.fr

Contact antenne : idem

Il a été convenu ce qui suit :

« France Bleu Bourgogne » s'engage :

- **A diffuser 80 messages (4x20) communiqués sur l'antenne à compter des lundis 21 novembre 2016, 12 décembre 2016, 6 mars 2017 et 22 mai 2017.**
(valorisable a hauteur de 4 000 €uros HT)
- **A organiser 20 jeux concours à l'antenne afin de faire gagner les dotations (soit 40 citations antenne supplémentaires)**
(valorisable a hauteur de 2 000 €uros HT)
- **A organiser et diffuser 4 interviews dans le courant des semaines qui précèdent les spectacles conventionnés** (valorisable a hauteur de 400 €uros HT).

*(Prestation valorisable à hauteur de 6 400 €uros TTC)**(Prestation valorisée après « remise » à hauteur du tarif TTC des 40 places offertes par le partenaire*

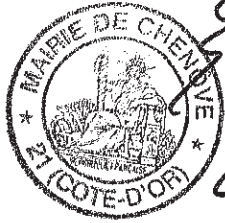
En contrepartie le « partenaire » s'engage à :

- Prendre et faire parvenir par mail une « photographie » de chacun des 8 éléments de siglage France Bleu conventionnés (accompagné du numéro de votre convention) à lionel.gony@radiofrance.com.
- L'exclusivité du partenariat radio (seule radio à pouvoir s'afficher et/ou se revendiquer « Partenaire Officiel » des spectacles conventionnés sur les ondes et le site internet).
- Insérer le logo de « France Bleu Bourgogne » sur les supports de communication spécifiques aux spectacles conventionnés.
- Insérer 8 banderoles « France Bleu », 2 à l'entrée et 6 au coeur de la salle de spectacle « Le Cèdre » les soirs des spectacles conventionnés.
- Offrir 40 entrées (20x2) à faire gagner aux auditeurs des spectacles du 01/12/16 (10 entrées), 18/12/16 (10), 11/03/17 (10), et 31/05/17 (10).

(Prestation valorisée à hauteur de (à compléter par le partenaire) €uros HT (Taux de TVA 20 %) soit €uros TTC)

Fait à Dijon, le 09/10/2011
Le partenaire

France Bleu Bourgogne
Le directeur : Lionel Gony



Afin de Mettre en place ce partenariat dans les meilleures conditions,
merci d'expédier cette convention signée à J-20 à :

gregoire.tiffanneau@radiofrance.com

- Mise en onde du partenariat

Grégoire Tiffanneau :
Responsable des Programmes « France Bleu Bourgogne »
gregoire.tiffanneau@radiofrance.com tel : 03 80 59 21 21

- Suivi signalétique du partenariat

Stéphanie Loth
Responsable suivi signalétique des partenariats « France Bleu Bourgogne »
stephanie.loth@radiofrance.com tel : 03 80 59 21 21

- Signalétique* du partenariat:

__ Nous vous demandons de venir retirer le siglage du lundi au vendredi entre 15 heures 30 et 18 heures 30 à la station « France Bleu Bourgogne », rue Guillaume Tell à Dijon.

IMPORTANT :

Les éléments de siglage seront à retourner à la station dans la quinzaine qui suit votre manifestation.
(Les banderoles non rendues sont soumises à facturation à hauteur de 250 €uros H.T l'unité.)